

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING AMETLLA



ACCÈS

- Le Camping Ametlla est une enceinte privée, **exclusivement utilisée et accessible par les clients.**
- Il est indispensable de porter votre identification visuelle avec le bracelet qui vous sera remis à votre arrivée.
- Le titulaire de la réservation sera sous la responsabilité des actes des visiteurs, ainsi que ceux des autres occupants inscrits dans le même hébergement.
- **Pour réserver un séjour au Camping Ametlla, il faut être majeur (18 ans).** La présence de mineurs dans les installations doit être toujours sous la tutelle d'une personne majeure, responsable de leur sécurité, ainsi que des dommages pouvant être occasionnés pendant leur séjour.
- Camping Ametlla se **réserve le droit d'admission** dans ses installations.



CHECK-IN / CHECK-OUT

- L'heure d'entrée dans **l'emplacement est à partir de 12h**, à 13h si vous avez un Check-in Express. Si votre réservation est pour **un bungalow ou un mobil-home**, nous les assurons **à partir de 16h**, avec la possibilité que, si nous avons le logement avant cette heure, nous pouvons vous donner la clé. Autrement, vous pouvez utiliser les installations du camping jusqu'à ce que le logement soit prêt.
- Lors du check-in, le titulaire de la réservation ou du contrat devra obligatoirement déclarer tous les occupants et éléments soumis à tarification, présenter la documentation correspondante et régler les frais du séjour, y compris les taxes touristiques établies par la loi.
- Camping Ametlla se réserve le droit de demander, au moment de l'enregistrement, 100 € de caution par carte de crédit, contre tout dommage éventuel au logement.
- **L'emplacement**, le jour du départ, **doit être libéré avant 12h**. Ensuite, vous devrez quitter les installations du camping.
- **Le Bungalow ou mobilhome** doit être libéré en parfait état avant 12h. La caution sera restituée dans un délai d'une semaine, une fois **l'état général du logement vérifié**, ce qui implique laisser tous les meubles dans leur état d'origine. Les ordures devront être jetées au point de recyclage et aucun élément n'aura été cassé ou manquant. Ensuite, vous devez quitter les installations du Camping après avoir remis les clés de l'hébergement au personnel de réception.
- Les clients qui souhaitent partir avant 07h devront se garer sur le parking à l'entrée avant minuit, la veille.
- En cas de départ, dans les deux cas, il est à 12h, avec la possibilité de demander le Late Check Out (départ jusqu'à 19h), avec le supplément correspondant et en fonction des disponibilités le jour du départ.



HÉBERGEMENTS

- Vous avez la possibilité de choisir le numéro de votre emplacement lors de la réservation (check-in express) ou lors du check-in. Il est strictement interdit d'occuper un autre emplacement que celui qui vous a été attribué sans l'accord exprès du personnel de la réception. Si vous ne connaissez pas le camping, il est recommandé de choisir votre emplacement à l'arrivée. Pour les conditions d'enregistrement express, veuillez contacter info@campingametlla.com à l'avance.
- La Direction se réserve le droit de modifier l'hébergement choisi par le client dans les cas où elle le juge nécessaire.
- Pour des raisons de sécurité, il n'est pas permis de dépasser la capacité maximale de chaque type d'hébergement.
- Afin d'avoir un contrôle adéquat sur la capacité, les visites extérieures ne sont pas autorisées dans les installations du Camping Ametlla.



VISITES

- Afin d'avoir un contrôle adéquat sur la capacité, les visites extérieures ne sont pas autorisées dans les installations du Camping Ametlla.



COMPORTEMENT ET COHABITATION

- Dans le but de maintenir une bonne cohabitation au sein des installations, les équipes du camping pourront **prendre les mesures nécessaires** afin de:
 - Garder le silence pendant les heures de repos de minuit à 08h.
 - Limiter le volume des équipements générant du bruit et/ou de la musique.
- Vous devez obligatoirement respecter et suivre les instructions des équipes de surveillance et de premiers secours.
- Il est interdit de réserver les transats.
- Tous les comportements **socialement inacceptables**, tels que vols, altérations envers l'ordre public, violences verbales et/ou physiques, expressions discriminatoires, fraude, ivresse, violation aux règles de sécurité, ainsi que le non-respect de ce règlement et des normes signalées par des panneaux de signalisation, peuvent impliquer l'intervention de l'équipe de direction et l'application de mesures qui pourraient conduire à l'expulsion des installations sans aucun droit à une compensation ou remboursement.



CIRCULATION DE VÉHICULES

- Il est **interdit de circuler à plus de 10 km/h** à l'intérieur des installations, peu importe le type de véhicule, à moteur ou sans moteur, et **les personnes à pied sont prioritaires**.
- Afin de respecter le repos des familles logées, il est interdit de circuler avec des véhicules motorisés entre minuit et 07h.
- Il faut éviter laisser le moteur tourner à l'arrêt afin d'éliminer les émissions de gaz inutiles.



PARKING DE VÉHICULES

- Toutes les réservations au Camping Ametlla incluent **une place de parking par unité d'hébergement** sans frais supplémentaires. Le client peut, s'il le souhaite, demander l'accès à un deuxième "véhicule supplémentaire" **soumis au tarif en vigueur**.
- Pour les séjours en camping, vous devez garer vos véhicules à l'intérieur de l'emplacement, en évitant d'envahir les emplacements et routes adjacentes.



ALIMENTATION ELECTRIQUE

- Tous les contrats d'emplacement incluent l'électricité. L'installation est fournie des boîtiers électriques à partager avec les emplacements adjacents. **Chaque emplacement dispose d'une seule prise électrique** et il n'est pas autorisé de se connecter à celles qui correspondent à d'autres clients.



BARBECUES

- Dans la zone de camping, les barbecues à gaz ou à charbon sont autorisés à condition que les mesures de sécurité correspondantes soient prises, en évitant de les allumer **à moins de 1,5m de tout objet inflammable** et tout en respectant la faune et la flore de l'environnement.
- Dans la zone du Bungalows ou Mobilhomes, les barbecues à gaz ou à charbon sont autorisés dans les espaces extérieurs de l'hébergement. Le barbecue ne peut en aucun cas être allumé sur la plate-forme en bois ou sous le porche ou auvent. **Une distance minimale de 1,5m de tout arbre, bungalow ou objet inflammable** est également à respecter.
- L'utilisation de produits liquides hautement inflammables n'est pas autorisée.



FONTAINE, SANITAIRES, ÉVIERS ET BLANCHISSERIE

- **L'eau des robinets et fontaines est potable.**
- Il est interdit de baigner les animaux domestiques dans les toilettes. Ils ont une douche conçue à cet effet dans la zone arrière du supermarché.
- Pour des raisons d'hygiène, il est totalement **interdit de vider les eaux usées en dehors des toilettes chimiques** situées dans chacun des blocs sanitaires.



OBJETS PERSONNELS

- Le Camping Ametlla **n'est pas responsable de la perte ou vol d'objets personnels** n'ayant pas été gardés correctement.
- Nous avons un protocole à suivre pour les objets perdus. Pendant votre séjour lorsque vous perdez un objet personnel, vous devez contacter le personnel de la réception. Si vous vous rendez compte après votre départ, vous devrez nous informer par email à l'adresse info@campingametlla.com. Ces objets **ne seront conservés que 15 jours maximum**.
- Il est recommandé de toujours utiliser un cadenas pour les vélos que ce soit près de l'hébergement ou sur le parking à vélos.
- L'établissement n'assume aucune responsabilité pour les objets de valeur dont chaque client dispose dans son lot. Le camping propose un service de coffre-fort dans lequel chaque client peut déposer ses objets de valeur.



ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

- La Direction du Camping Ametlla décline toute responsabilité en cas de vol, accident ou dommages aux personnes et à des éléments causés par des tiers en dehors de l'établissement.
- De même, le Camping Ametlla n'est pas responsable des dommages causés par des phénomènes météorologiques ou d'autres phénomènes naturels.
- En cas d'urgence, les indications du personnel du camping et du service de sécurité devront être suivies.



ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Le Camping Ametlla est un établissement soucieux **du bien-être des animaux et des êtres vivants** en général.
- Les chiens sont acceptés dans la zone de camping. Nous promovons la politique 'Pet Friendly', leur permettant d'accéder à la plupart de nos installations, sauf les espaces restreints pour réglementations sanitaires telles que les piscines, sanitaires et commerces alimentaires.
- Les chiens **PPP** doivent :
 - Toujours être tenus en laisse courte (moins de 2 m).
 - Toujours porter une muselière.
 - Être tenus par des personnes de plus de 16 ans.
- Tous les chiens doivent être enregistrés au moment du check-in. Leur séjour est soumis au paiement de la taxe correspondante.
- Pour le bien de l'animal et la tranquillité du reste des campeurs, les **chiens ne devront pas être laissés seuls** sur l'emplacement et, en dehors de celles-ci, **devront être tenus en laisse**.
- Les personnes accompagnants les chiens sont responsables de leur hygiène et du ramassage de ses déjections.



DURABILITÉ ET ENVIRONNEMENT

- Le Camping Ametlla, conformément à sa politique de durabilité, dispose de ressources et de mesures pour la conservation de l'environnement.
- Pour que ces mesures donnent de bons résultats, il est essentiel que tous y participent activement, en utilisant correctement les points de recyclage, en économisant les ressources énergétiques et en réduisant les matériaux ou les éléments polluants tels que le plastique ou les émissions atmosphériques.



INFRACTION AU RÈGLEMENT

- Ce règlement intérieur est soumis à modifications pouvant être consultées sur www.campingametlla.com.
- La Direction du Camping Ametlla se réserve le droit de mettre fin au séjour de ceux qui enfreignent ce règlement.

Camping Ametlla 